

# **LES SÉJOURS EN DÉTENTION PRÉVENTIVE DES PERSONNES AUTOCHTONES**

**Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones  
et certains services publics : écoute, réconciliation et progrès  
(CERP)**

**Document synthèse**

**Déposé en décembre 2018**

## Table des matières

MÉTHODOLOGIE.....	3
1. Nombre de séjours et nombre de jours moyen en détention préventive (Autochtones/ Allochtones) tous sexes confondus.....	4
2. Nombre de séjours et nombre de jours moyen en détention préventive (Autochtones/ Allochtones) en distinguant les hommes et les femmes .....	5
2.1. Hommes .....	5
2.2. Femmes .....	5
3. Nombre de séjours en détention des Autochtones en distinguant les différentes nations (sexes confondus).....	6
3.1. Les Inuit.....	7

### **Note :**

**Ce document est un document de travail produit dans l'objectif de synthétiser certaines informations fournies par différents services publics dans le cadre de réponses à des demandes d'information envoyées par la CERP. Il ne synthétise en aucun cas l'ensemble de la preuve recueillie par la CERP sur le sujet traité, ni l'ensemble des réponses aux demandes d'informations envoyées par la CERP.**

**Toutes les notes de bas de pages référant à un numéro sont des références à un onglet de la pièce P-839 : Bibliothèque de dépôt documentaire – Justice. Les sous-onglets cités en notes de bas de page (par exemple, 11.1 ou 11.1.40) sont disponibles publiquement fusionnés en un seul fichier dont le nom est P-839-[numéro de l'onglet principal] (par exemple P-839-11). Les sous-onglets sont identifiés par une cote en rouge dans le haut de la page à droite dans ce fichier. Toutefois, les documents excels ou sécurisés sont disponibles dans des fichiers distincts (non fusionnés avec l'onglet principal).**

## MÉTHODOLOGIE

La CERP a acheminé au ministère de la Justice (MJQ) une demande d'information afin de connaître pour les personnes autochtones : 1- les délais s'écoulant entre l'arrestation d'une personne et sa première comparution; 2- les délais entre la première comparution et l'enquête sur remise en liberté et 3- les délais en détention préventive<sup>1</sup>.

Le MJQ a informé la CERP ne pas être en mesure de répondre aux questions 1 et 2. D'abord, concernant le délai entre l'arrestation et la première comparution physique, la direction générale des services judiciaires du MJQ « ne possède pas de données à l'égard de la période de temps précédent la comparution à la cour; il n'est donc pas possible de fournir un délai moyen »<sup>2</sup>. Ensuite, concernant le délai entre la première comparution et l'enquête sur remise en liberté, le MJQ a informé la CERP ne pas pouvoir « distinguer les personnes autochtones des non autochtones composant ce groupe »<sup>3</sup>.

Le ministère de la Sécurité publique (MSP) a été en mesure de donner suite à la troisième question de la CERP, soit le temps passé en détention préventive par les personnes autochtones<sup>4</sup>. Il n'a toutefois pas été possible de fournir l'information par district judiciaire ou zone de la cour itinérante<sup>5</sup>.

Il convient ici de rappeler certaines informations obtenues par la CERP concernant la collecte de données ethno-raciales par les services correctionnels<sup>6</sup>. Le MSP a informé la CERP que les agents correctionnels colligent depuis plusieurs années l'appartenance du contrevenant à un groupe ethnique ou à une nation autochtone<sup>7</sup>. Lors de son inscription, le détenu peut s'auto-identifier comme appartenant à l'une des onze nations autochtones au Québec<sup>8</sup>. Ces informations sont entrées dans le système DACOR implanté depuis 1987. Il y aurait quatre catégories : 1- Canadien anglais; 2- Canadien français; 3- Canadien métis et 4- Canadien autochtone. Puis, les onze nations autochtones reconnues au Québec

---

<sup>1</sup> Onglet 19

<sup>2</sup> Onglet 19.1

<sup>3</sup> *Ibid*

<sup>4</sup> Onglets 19.2.1 et 19-A.1.

<sup>5</sup> Onglet 19.2

<sup>6</sup> PD-1, *La collecte de données ethno-raciale par les services publics*, déposé à la CERP le 13 août 2018.

<sup>7</sup> *Ibid*, p.14

<sup>8</sup> *Ibid*, p.15

peuvent être choisies. Les données obtenues du MSP reposent sur ce mécanisme de collecte d'informations.

La section suivante porte donc uniquement sur le temps passé en détention préventive.

## 1. Nombre de séjours et nombre de jours moyen en détention préventive (Autochtones/ Allochtones) tous **sexes confondus**<sup>9</sup>

Le tableau suivant illustre le nombre de séjours et la durée moyenne de jours passés en détention préventive.

	Autochtones		Allochtones	
	Nombre de séjours	Moyenne en jours	Nombre de séjours	Moyenne en jours
2012-2013	1 595	21,8	33 723	23,5
2013-2014	1 593	24,9	33 553	25,1
2014-2015	1 837	31,5	32 947	25,4
2015-2016	1 847	32,8	31 845	26,9
<b>Total</b>	<b>6 872</b>	<b>X</b>	<b>132 068</b>	<b>X</b>

Depuis l'année 2014-2015, les Autochtones passent en moyenne plus de temps en détention préventive que les Allochtones. De plus, selon les différents registres auxquels la CERP a eu accès, les Autochtones représentent 1,4% de la population<sup>10</sup>. Toutefois, comparer le nombre de séjours total des Autochtones et des Allochtones permet de constater un taux pour les Autochtones de trois fois supérieur à leur représentativité populationnelle de 1,4%: en effet, 4,9% des séjours en détention préventive visaient les détenus autochtones, Le même exercice sera fait dans la section suivante avec une distinction au niveau du sexe de la personne détenue.

<sup>9</sup> Onglets 19.2.1 et 19-A.1.

<sup>10</sup> PD-13. Données populationnelles des Autochtones au Québec, preuve déposée à la CERP. 114 094 Autochtones et 8 279 940 Allochtones résident au Québec.

## 2. Nombre de séjours et nombre de jours moyen en détention préventive (Autochtones/ Allochtones) en distinguant les hommes et les femmes<sup>11</sup>

Le tableau suivant montre le nombre de séjours ainsi que la moyenne de temps passé en détention préventive des Autochtones et Allochtones en distinguant les hommes des femmes.

### 2.1. Hommes

	Autochtones		Allochtones	
	Nombre de séjours	Moyenne en jours	Nombre de séjours	Moyenne en jours
2012-2013	1 376	24,5	30 472	23,3
2013-2014	1360	26,5	30 221	26,5
2014-2015	1 531	26,9	29 467	33,7
2015-2016	1 515	28,6	28 435	35,5
<b>Total</b>	<b>5 782</b>	<b>X</b>	<b>118 595</b>	<b>X</b>

Les hommes représentent 89,5% des personnes ayant séjourné en détention préventive dans la période visée. Les Autochtones semblent surreprésentés puisqu'ils sont visés par 4,6% des séjours en détention préventive des personnes de sexe masculin, alors qu'ils constituent 0,7% de la population québécoise masculine.

### 2.2. Femmes

	Autochtones		Allochtones	
	Nombre de séjours	Moyenne en jours	Nombre de séjours	Moyenne en jours
2012-2013	219	12,4	3 251	14,3
2013-2014	233	15,6	3 332	13,1
2014-2015	306	20,6	3 480	13,4
2015-2016	332	20,7	3 410	13,0
<b>Total</b>	<b>1 090</b>	<b>X</b>	<b>13 473</b>	<b>X</b>

---

<sup>11</sup> Onglets 19.2.1 et 19-A.1.

Les femmes représentent 10,5% des personnes ayant séjourné en détention préventive dans la période visée. Les femmes autochtones sont davantage visées par la détention préventive : elles constituent les prévenues dans 7,5 % des séjours de détention préventive alors qu'elles ne composent que 0,7% de la population québécoise autochtone. Par ailleurs, la durée moyenne du séjour en détention provisoire est nettement supérieure pour les années 2014 à 2016 pour les femmes autochtones.

### 3. Nombre de séjours en détention des Autochtones en distinguant les différentes nations (sexes confondus)<sup>12</sup>

Les tableaux suivants tracent le portrait des 11 nations :

	Abénakis	Anishnabek	Attikamek	Eeyou (Cris)	Hurons-Wendat	Innus
	Nombre de séjours					
2012-2013	0	207	198	232	0	231
2013-2014	6	183	161	219	0	270
2014-2015	1	253	162	247	4	264
2015-2016	7	211	153	244	8	279
<b>Total</b>	<b>14</b>	<b>854</b>	<b>674</b>	<b>942</b>	<b>12</b>	<b>1 044</b>

	Inuit	Malécites	Mi'gmaq	Mohawks	Naskapis
	Nombre de séjours				
2012-2013	617	0	74	13	22
2013-2014	662	1	44	16	28
2014-2015	824	0	42	11	25
2015-2016	856	1	52	12	21
<b>Total</b>	<b>2 959</b>	<b>2</b>	<b>212</b>	<b>52</b>	<b>96</b>

Tout d'abord, les trois nations les plus peuplées selon les différents registres sont les Innus, les Cris et les Mohawks. Les constats concernant les nombres de séjours sont différents. Tout d'abord, les Inuit sont surreprésentés au sein de l'échantillon des Autochtones. En effet, ils représentent 12,0% de la population autochtone du Québec, alors que leur nombre de séjours équivaut à 43,1 % du total chez les Autochtones. Par ailleurs, en comparant le nombre de jours moyens des autres nations autochtones comparativement

<sup>12</sup> Onglets 19.2.1 et 19-A.1.

à celui des Inuit, il est possible, encore une fois de noter une différence importante, majoritairement du côté des hommes inuit, tel que le démontre le tableau suivant :

### 3.1. Les Inuit

	Hommes autochtones	Hommes inuit
	Durée moyenne des séjours	
2012-2013	21,8	28,7
2013-2014	24,9	31,8
2014-2015	31,5	48,1
2015-2016	32,8	46,2
Moyenne totale	27,8	38,7

La durée moyenne des séjours chez les hommes inuit est supérieure à celle du total des Autochtones. En effet, elle est de 38,7 jours comparativement à 27,8 jours.